



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le

ID : 015-211500855-20240730-2024_24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 30 juillet 2024

Délibération : N° 2024-24

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, BADUEL Sébastien, THER Benoit , BRUEL Marcel, OUSTRY Michel, NOEL Géraud, LAMOUREUX Nicolas, Mmes CHASSAGNE Chrystel, TOURLAN Anne, AMARAL Emmanuelle, PUYBOUFFAT Delphine, MALGOUZOU Nathalie,

Absent(s) :

AURATUS Eric, DAUDE Thierry

Secrétaire de séance :

THER Benoit

LOYER LOCATION DEPOT SOUS LA MAIRIE - ADMR

DELIBERATION

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du souhait de l'association du SSIAD de l'ADMR de la châtaigneraie de pouvoir louer de manière mensuel une partie du garage municipale situé sous la nouvelle mairie afin de l'utiliser comme garage pour 5 voitures suite au départ de l'ancien locataire. Il fait part au conseil municipal, que le garage est disponible depuis fin mai et que l'association a pu tester le garage tout le mois de juin, l'essai étant concluant.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer annuel à 3000 € à compter du 1/06/2024, le premier loyer sera donc proratisé.

DECISION

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents fixe à 3000 € le loyer annuel de l'ADMR (SSIAD) pour le local servant de garage à compter du 1er juin 2024.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le

ID : 015-211500855-20240730-2024_24-DE

Émis et rendu exécutoire
le 30 juillet 2024
Reçu en Préfecture
le 01 août 2024
Publié ou notifié
le 01 août 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 31 juillet 2024

Le Maire

Gérard PRADAL


